FÊTE DE LA MUSIQUE
SAMEDI 20 JUIN

IMPACTS SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT LE SAMEDI 20 JUIN 2026 *Conformément à l'arrêté municipal N°DGS-2026-124.*

STATIONNEMENT INTERDIT

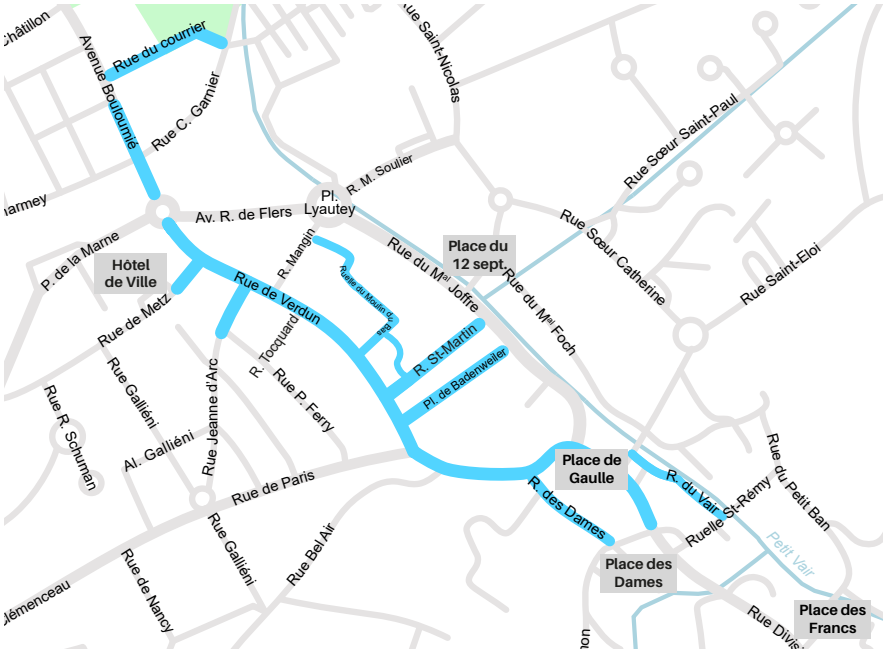

Du samedi 20 juin à 13h au dimanche 21 juin à 03h :

- avenue Bouloumié, depuis l'intersection avec la rue Magdelon jusqu'au rond-point place de la Marne ;
- rue de Verdun, dans son intégralité ;
- place Général de Gaulle, dans son intégralité ;
- parking Badenweiler ;
- rue Saint-Martin ;
- ruelle et parking du Moulin du Bas ;
- rue de Metz, depuis le n°225 jusqu'à l'intersection avec la rue de Verdun ;
- rue Jeanne d'Arc, depuis le n°37 jusqu'à l'intersection avec la rue de Verdun ;
- rue Division Leclerc, depuis le n°12 jusqu'à la place de Gaulle ;
- rue du Vair ;
- rue du Courrier, sur toute sa longueur ;
- rue des Dames, sur toute sa longueur.

CIRCULATION INTERDITE

Du samedi 20 juin à 16h au dimanche 21 juin à 02h :

- avenue Bouloumié, depuis l'intersection avec la rue Magdelon jusqu'au rond-point place de la Marne ;
- rond-point de la place de la Marne ;
- rue de Verdun, dans son intégralité ;
- rue de Metz, depuis le n°225 jusqu'à l'intersection avec la rue de Verdun ;
- rue Jeanne d'Arc, depuis le n°37 jusqu'à l'intersection avec la rue de Verdun ;
- rue Général Mangin ;
- rue Victor Tocquard ;
- ruelle et parking du Moulin du Bas ;
- rue Saint-Martin ;
- parking Badenweiler ;
- rue de Paris, depuis l'intersection avec la rue Pierre Ferry jusqu'à la rue de Verdun ;
- rue Division Leclerc, depuis le n°12 jusqu'à la place de Gaulle ;
- place Général de Gaulle, dans son intégralité ;
- pont de la rue Saint-Éloi ;
- rue du Vair.

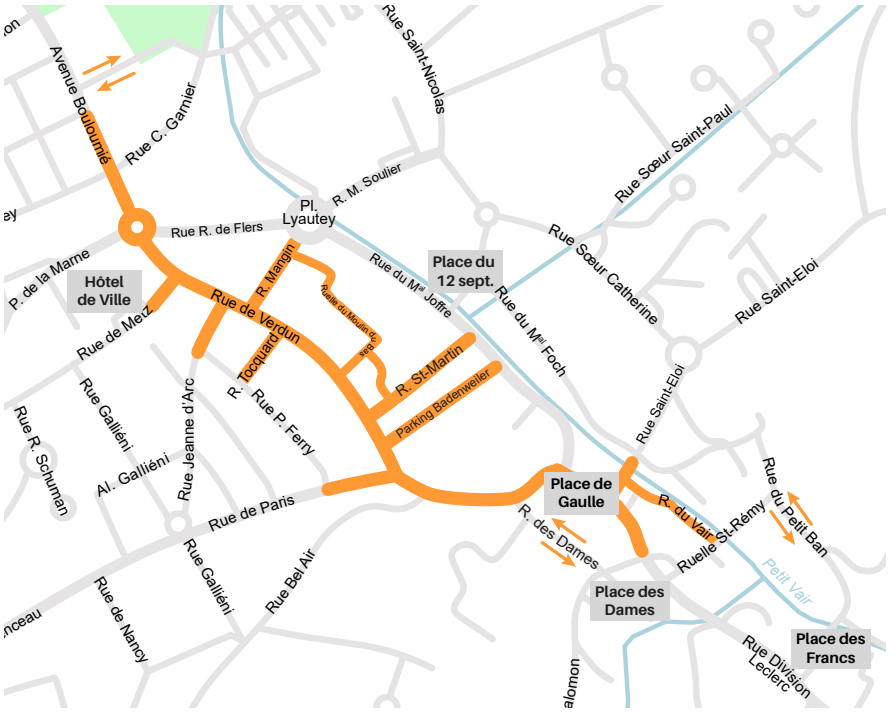

Circulation modifiée :

- rue du Courrier : circulation en double sens sur toute sa longueur ;
- rue des Dames : circulation en double sens jusqu'au parking ;
- rue du Petit Ban : circulation en double sens dans son intégralité.